



Conseil Citoyen de Corbeil-Essonnes

Créé en 2015

Association A3CE déclarée N° W912009413 fondée en 2016 (26 octobre)
Siret 833088636 00018

participation des citoyens dans l'écriture de l'avenir de leur quartier
Avis du Conseil Citoyen de Corbeil-Essonnes
Participation citoyenne
Enjeux et priorités du nouveau contrat de ville 2024-2030
Version 2 avril 2024

Participation citoyenne : c'est quoi ?

secrétaire d'état chargée de la citoyenneté et de la ville contrat de ville 2024 -2030
circulaire 4/01/2024

- *La participation citoyenne est un exercice qui favorise une expression individuelle et collective, informée et argumentée, avec pour finalité de nourrir la décision publique. La caractéristique principale de la participation est d'amener chacun à s'exprimer en tant qu'acteur de l'intérêt général.*
- *La participation citoyenne est une pratique démocratique qui consiste à associer les citoyens au processus de décision politique, en dehors des grands rendez-vous électoraux.*
- *Les démarches participatives permettent à des citoyens non experts de donner un avis et de formuler des propositions sur des projets de réforme, des politiques publiques ou encore des sujets de controverse qui appellent la construction d'un consensus. Elles sont un moyen d'impliquer les citoyens dans la construction des politiques publiques, en tenant compte de la diversité de leurs opinions et de leurs attentes.*
- *La participation citoyenne ne s'improvise pas. Créer des temps d'échanges et de débats entre citoyens, pour leur permettre de définir ensemble les priorités et les finalités d'une politique publique, exige une méthode rigoureuse. La robustesse des dispositifs est une condition essentielle pour obtenir des résultats réellement susceptibles d'améliorer l'action publique.*
- *Les concertations citoyennes peuvent donc prendre plusieurs formes, en fonction du sujet abordé : une consultation en ligne, un atelier thématique, une conférence de citoyens... ou une combinaison de ces modalités.*



Circulaire 4/01/2024 – 2

La participation citoyenne

- *La participation citoyenne doit être systématiquement prise en compte pour l'élaboration des contrats de ville, notamment pour en identifier les grandes thématiques, les projets à réaliser et les indicateurs à suivre, puis tout au long de la vie des contrats de ville.*
- *Le contrat de ville devra définir le cadre formel de concertation garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.*
- *Les formats de participation pourront être divers (conseils citoyens, tables de quartiers, maisons de projets, etc), l'objectif étant de s'appuyer sur les démarches déjà engagées sur le territoire.*
- *Les travaux de la commission « Participation citoyenne » présidée par M. Mohamed Mechmache, ainsi que les contributions recueillies sur la plateforme « Quartiers 2030 » alimenteront également ce volet.*



Circulaire 4/01/2024 – 3

La participation citoyenne

- *Le principe de co-construction de la politique de la ville a été consacré par la loi du 21 février 2014 qui reconnaît la place essentielle des habitants des quartiers prioritaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. Le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 a réaffirmé ce principe.*
- *Dans cette logique, la phase de concertation qui s'achève, et toutes les formes de participation citoyenne, auront permis d'associer les habitants à la définition des priorités qui structureront les futurs contrats de ville.*
- *Les contrats de ville devront donc prévoir un volet « Participation citoyenne », constituant le cadre formel de concertation de leur mise en œuvre garantissant la participation des habitants durant toute la durée du contrat.*
- *Ainsi le rôle des habitants au sein des instances de gouvernance de la politique de la ville devra être précisé pour permettre à ceux qui s'engagent de connaître le niveau de participation attendu (information, consultation, concertation, codécision, selon les thématiques). Cette exigence est la base d'une participation constructive.*



Circulaire 4/01/2024 – 4

La participation citoyenne

- *Pour l'élaboration de ce volet, vous veillerez, en lien avec les collectivités, à :*
- *préciser les modalités de mise en œuvre d'une véritable dynamique de co construction conduisant à associer les habitants à la définition des priorités et des solutions permettant d'y répondre, à l'échelle de chaque quartier;*
- *identifier les modalités et moyens permettant la mobilisation permettant au plus grand nombre d'habitants, y compris ceux qui sont généralement les plus éloignés des démarches participatives, notamment les femmes, les jeunes et les personnes les plus précaires, de s'exprimer et faire valoir leurs propositions;*
- *prévoir les moyens de fonctionnement des collectifs d'habitants structurés afin de sécuriser de façon pérenne les conditions matérielles de la participation;*
- *intégrer les outils d'évaluation qui permettront de suivre la participation et mesurer ses effets sur l'action publique et les parties prenantes.*



Circulaire 4/01/2024 – 5

La participation citoyenne

Le format de la participation citoyenne dans les nouveaux contrats devra être défini au regard du contexte local: en s'appuyant sur les démarches de participation citoyenne déjà engagées sur le territoire, incluant les conseils citoyens, pouvant s'appuyer sur les maisons du projet dans les quartiers en renouvellement urbain mais également les tables de quartiers et des collectifs d'habitants présents et actifs, et en prévoyant, le cas échéant, d'articuler plusieurs formes et outils de participation citoyenne, mais aussi de soutenir le déploiement des dynamiques là où elles sont moins développées.

Compte tenu de ces objectifs, vous pourrez notamment associer les habitants au diagnostic, à la programmation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions du contrat de ville.

Dans les contextes de démarches nouvelles ou renouvelées, la formation acteurs/habitants dispensée par l'Ecole de la Rénovation Urbaine aux habitants en QPV acteurs de leur quartier, la co-formation et l'accompagnement des professionnels, des élus et des habitants pourront être mobilisés. Les centres de ressources politique de la ville pourront également être des appuis concernant la co-formation, l'outillage sur diagnostic et l'évaluation des démarches participatives.

Enfin, vous pourrez vous appuyer sur, d'une part, l'état des lieux des démarches participatives, réalisé par l'ANCT, qui a permis d'identifier les freins et les moteurs de la participation des habitants des QPV, d'autre part, sur les préconisations de la commission participation citoyenne qui seront rendues courant janvier mais aussi sur les ressources à disposition sur la plateforme de la Grande équipe.

Etapes de la participation citoyenne

Information et écoute du citoyen sont des préalables pour une véritable participation. Les mots ont un sens, un vocabulaire commun constitue la base d'une démocratie bien comprise :

Projets/actions en cours de :

- Réalisation : contenu, calendrier et financement approuvés
- Définition : contenu, calendrier et financement en construction
- Étude d'opportunité : diagnostic, analyse du besoin, proposition

1) Ecoute

- 1) Élaboration d'un cahier de doléances
- 2) Décision de l'institution

2) Consultation sur un sujet précis

- 1) Informer le citoyen
- 2) Sur quoi, collecte des avis et retour

3) Concertation sur un sujet précis

- 1) Sur quoi, évaluation en commun des alternatives, ateliers max 20 personnes

4) Co-construction/Co-décision

- 1) Co-construction = concertation
- 2) La décision appartient aux instances signataires et qui engagent leur responsabilité

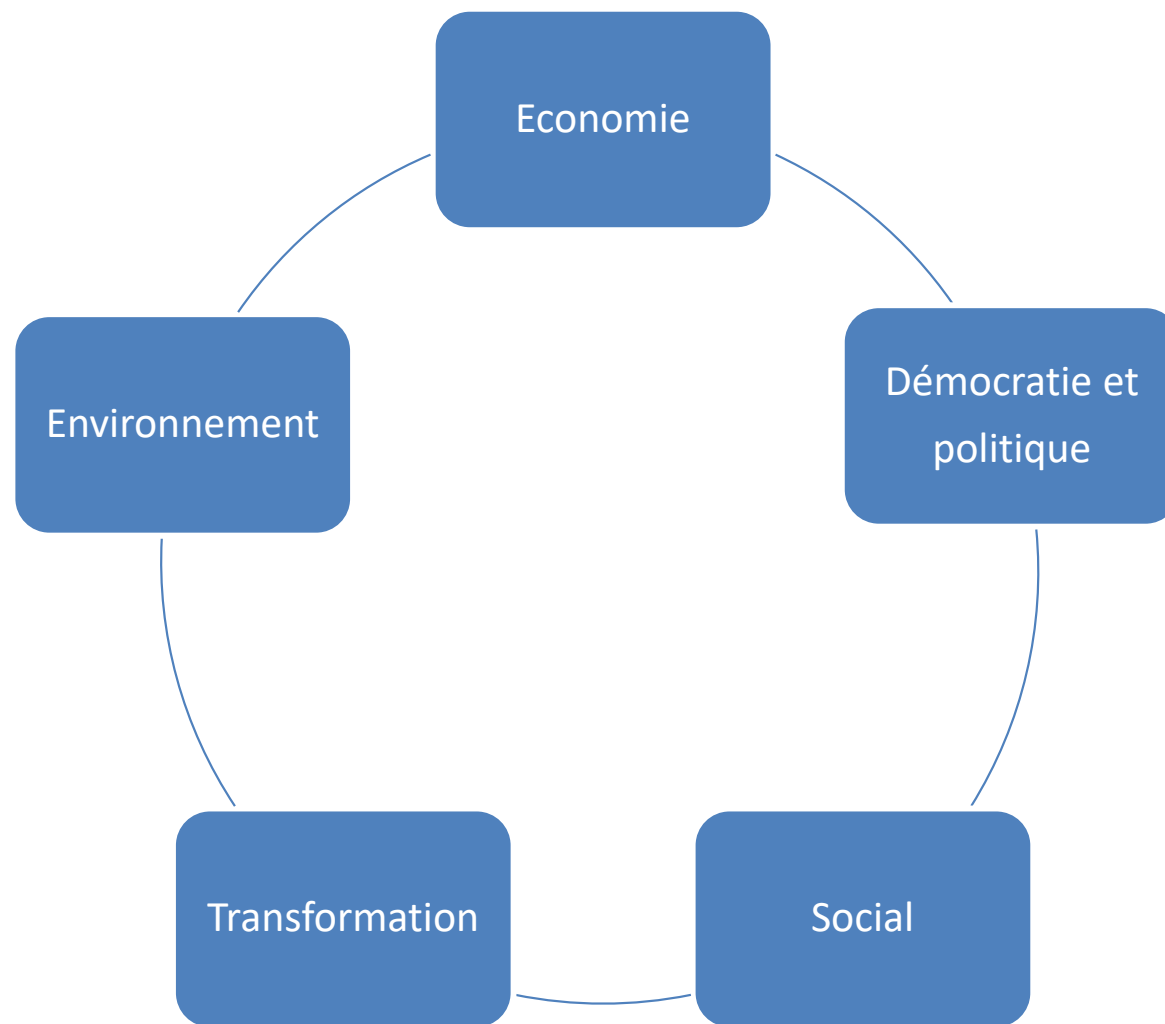


Etapes de la participation citoyenne – 2

- La **concertation** est l'action de débattre, dans le cadre d'un dialogue engagé entre tous les acteurs concernés, qui échangent leurs arguments, afin de prendre en compte les divers points de vue exprimés et de faire ainsi émerger l'intérêt général, en **amont** de la mise en forme d'une proposition, avant de s'accorder en vue d'un projet commun.
- La concertation se distingue de la **consultation**, laquelle se résume à une demande d'avis, en général sur un projet prédéfini, avis qui ne lie d'ailleurs pas le destinataire de la consultation. La véritable concertation exige l'ouverture à toutes les personnes intéressées, dès la conception du projet, et suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun.



Contrat de ville 2024-2030 : quels enjeux ?



Besoins et priorités de notre territoire

Développement économique

- L'emploi est synonyme de développement économique
- le développement économique est nécessaire pour satisfaire les besoins de financements des solutions à mettre en place, compte tenu des niveaux d'endettement des institutions
- Le plein emploi pour les habitants et un équilibre habitants/emplois. La perte des emplois est significative et continue. Taux de chômage 2 X Endettement et faible niveau d'investissement, les coûts d'entretien limitent les investissements
- Augmentation contreproductive de la fiscalité locale déjà parmi les plus élevées (foncier, traitement des eaux, eau potable,...) quand il n'y a pas de création de valeurs

Transition écologique et énergétique :

- Anticiper le réchauffement climatique : parcs, arbres, pelouses, prairies, toitures végétalisées, plans d'eau, rivières, eaux pluviales, urbanisme bioclimatique, fontaines, jets d'eau, arrosage de l'espace urbain, ombrages, revêtements albedo élevés et drainants, isolation, réduction trafic routier et moteurs thermiques, réduction de la climatisation)
- Planifier l'adaptation des écoles au changement climatique,
- Aucune destruction d'éléments de la nature en ville (ex Tarterêts), Zéro Artificialisation Nette, préserver la biodiversité

Social

- Développer les centres sociaux (locaux, compétences)
- La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les rodéos urbains et rixes
- Promotion de l'éducation, développer les compétences : cités éducatives, vacances apprenantes, langue française
- Accès aux soins et à la santé, soutien à l'insertion professionnelle des jeunes
- Optimisation GUSP/ATFPB

Démocratie et Politique

- Gérer la participation citoyenne comme un projet
- Soutien à la participation des habitants et aux associations de quartier (planche suivante)
- Mise en place de comité de locataires
- Rapprocher le citoyen des institutions, développer la responsabilité collective
- Le Conseil Citoyen existe, actualiser son cadre de fonctionnement dans le contrat de ville

Transformation de la société

- Moderniser la relation habitants – associations – services municipaux - bailleurs
- Accroître l'efficacité et la productivité des services rendus
- Investir sur des nouvelles applications : ville intelligente, smart city, nouvelles technologies numériques et communications, 5G
- Développer l'inclusion numérique



Expérience 2015-2023 - 1

- Conseil citoyen – les plus
 - Engagement & Investissement bénévole
 - Formation
 - Structure associative commune inter quartiers
 - Financement, local
 - Rôle des adultes relais, collège associations
 - Animation, agenda, traçabilité
 - Diversité et cohésion exceptionnelle
 - Relation avec les professionnels de la politique de la ville, GPS cohésion sociale, bailleurs
 - Actions GUSP/ATFPB, quartiers d'été, plan familles
- Conseil citoyen – les moins
 - Relation avec les élus : rôle de conseil/porte parole non reconnu par l'institution municipale
 - Participation au NPNRU, commune et aggro : présence systématique, peu d'écoute
 - Accès à l'information, participation aux comités de projets quasi-inexistante (1 seul comité en 3ans, sans possibilité de s'exprimer))
 - Maison de projets non fonctionnelle
- Conseils de quartier - inexistant
- Comité de locataires – à développer
- CCH – Tarterêts seulement, pas de structure, pas d'animation
- Imagein : écoute des doléances



Propositions/Recommandations

La participation citoyenne



- La participation citoyenne est un projet en soi, c'est une pratique qui ne s'improvise | implique une volonté mutuelle de compromis dans le respect de la parole de chacun, au sens des mots et sincérité : écoute, information, consultation, participation, codécision.
- Cette volonté constitue un prérequis à toute forme de participation.
- Nos propositions et recommandations :
 - Construire le projet avec les élus, définir le périmètre et les objectifs, nommer un chef de projet reconnu par tous et formé (co-formation)
 - Prendre en compte la loi Lamy 2014 et les règles de l'art : tirage au sort, indépendance, dimension des groupes, au besoin se faire conseiller avec des experts reconnus en participation
 - Libérer l'accès à l'information et aux comités de projets
 - Elaborer une charte de fonctionnement à inscrire dans le contrat de ville 2024-2030
 - Objet et principe avec co-animation élus - associations
 - Local dédié au travail collectif des membres
 - Ressources financières
 - S'appuyer sur l'existant
 - Reconnaître le rôle des associations dans la participation citoyenne
 - Gestion des espaces associatifs et gestion du financement en ligne avec la participation citoyenne, les valeurs de la république, les enjeux du territoire
- Sur ces bases, le conseil citoyen est prêt à participer